Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 2 (1864)

Heft: 42

Artikel: Lausanne, le 10 septembre 1864

Autor: S.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-177307

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE - AGRICULTURE - INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port).
Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.
Tarif pour les annonces: 45 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par ecrit à la Rédaction du Conteur Vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 10 septembre 1864.

Les chambres sédérales vont être appelées à s'occuper, dans la session extraordinaire qui va s'ouvrir pour elles le 22 septembre prochain, de la pétition qui leur est adressée des diverses parties de la Suisse, relatives à l'introduction du système métrique. Nous avons déjà émis notre opinion à ce sujet; nous avons dit qu'il·était à désirer de voir enfin dans notre pays un système rationnel de poids et mesures, le seul auquel on aurait dù s'arrêter en 1850; nous avons dit aussi combien il serait dangereux, à notre avis, d'adopter le système de la tolérance légale, qui aurait pour effet de nous doter de deux systèmes de poids et mesures et de nous donner ainsi une soule de difficultés, de complications, qui retarderaient, plutôt qu'elles ne faciliteraient, l'introduction du système français.

Nous nous permettrons de revenir aujourd'hui sur cette question pour mettre en évidence quelques-unes des idées qui militent en faveur des mesures métriques.

Remarquons d'abord combien il est préjudiciable au commerce, à l'industrie, aux relations de tous genres qui existent et tendent à se multiplier entre les peuples, de rencontrer à chaque frontière des mesures ou des monnaies différentes. Aujourd'hui surtout que les chemins de fer ont augmenté dans une proportion considérable l'activité commerciale, cet inconvénient se fait vivement sentir. Aussi, et nous en sommes convaincu, on viendrait à nous proposer de changer notre ensemble de mesures contre un autre plus compliqué, mais qui aurait l'avantage d'être adopté par toutes les nations de la terre, il n'y aurait pas un instant à hésiter; nous devrions changer. L'ennui que nous éprouverions à revenir à la subdivision du pied en douze pouces, par exemple, serait amplement compensé par l'avantage de n'avoir à apprendre qu'un seul et unique système de poids et mesures.

S'il en est ainsi, que devons-nous faire quand nous sommes en présence d'un système aussi simple, aussi pratique que celui que la France emploie depuis le commencement du siècle. Nous jouissons déjà, il est vrai, des avantages de la division décimale; depuis 1823, notre pied se divise en dix pouces, notre perche carrée en cent pieds carrés, etc. Mais nous avons encore certaines subdivisions par dix ou par seize, comme celle la toise fédérale ou de la livre. Pouvons-nous donc avoir la prétention que nos mesures seront adoptées par les autres nations? Evidemment non. Nous voyons au contraire que chaque jour amène quelque adhésion nouvelle au système français, ensorte que si nous persistons à conserver notre système, nous nous trouverons bientôt isolés au milieu des diverses nations de l'Europe.

Qu'on le remarque bien, en effet, le système métrique n'est pas plus français que suisse ou anglais ou allemand; il est universel. La base fondamentale, le mètre, n'est pas une unité arbitraire, elle dépend des dimensions de notre globe, puisqu'elle est la dix-millionième partie de la distance du pôle à l'équateur. La France peut revendiquer pour elle l'honneur d'avoir pris l'initiative de la création d'un système métrique admirablement établi.

Elle peut revendiquer aussi l'honneur de l'avoir mis en pratique. Mais en nous joignant à elle, nous ne nous annexons pas. La facilité des relations que nous avons avec nos voisins fera plus pour conserver la bonne harmonie entre eux et nous que toutes ces barrières que nous a léguées le moyen-âge.

Ajoutons du reste que le système métrique n'a pas été établi par des Français seulement. Les représentants de toutes les nations qui ont voulu prendre part à ce travail ont été admis à faire partie de la grande commission qui a jeté les bases du système universel des poids et mesures. La Suisse y était représentée par un de ses savants les plus éminents, le physicien *Tralles*, de Berne.

Le pays où le respect des traditions et des idées nationales est porté à sa plus haute puissance est certainement l'Angleterre. S'il est un peuple dont on pouvait croire qu'il serait le dernier à accepter un produit d'origine française, c'est bien certainement celui du Royaume-Uni. Eh bien! après une enquête très-

sérieuse, le Parlement a introduit la tolérance légale du système métrique.

Ensuite d'une décision récente prise par soixante compagnies de chemins de fer allemands, le système métrique sera dorénavant employé dans l'administration de ces compagnies.

Le Zollwerein vient aussi de prendre le système métrique comme base des réformes qu'il apporte dans le gâchis des mesures allemandes.

La Belgique, l'Italie, l'Espagne, etc., ont adopté depuis plus ou moins longtemps le système métrique d'une manière exclusive.

En présence d'un tel mouvement, pouvons-nous rester immobiles? — Non! nous devons suivre ce mouvement et participer à ce grand progrès économique dont les conséquences peuvent être plus importantes qu'elles ne le paraissent aujourd'hui.

Un mot, pour finir. La Suisse n'est pas si étrangère qu'on peut le croire au système métrique français. Les kilomètres, les kilogrammes, les litres ont acquis depuis longtemps leur naturalisation dans notre pays. L'administration fédérale ne donne-t-elle pas déjà sa sanction à ces mesures quand elle fixe en centimètres la largeur du drap qu'endossent nos postillons, quand elle emploie le mètre dans la construction de notre carte fédérale? Il nous paraît difficile après cela, et dès que les Hauts Conseils de la nation sont nantis de la question, de ne pas la trancher dans le sens le plus favorable au progrès.

S. C.

L'oiseau échappé.

Air de : La légère.

Commissaire!
Commissaire!
L'oiseau quitte sa volière;
Commissaire,
Cette affaire,
En ce jour,
Est un beau tour.

Commissaire fédéral, La chose en plein vous regarde; Que n'appelez-vous la garde Qui veille sur l'arsenal? Oui, votre pigeon s'envole Vers des climats fortunés; Inscrivez au protocole Ce douloureux pied de nez.

Commissaire!
Commissaire!
L'oiseau quitte, etc., etc.

Les murailles de papier Ferment bien mal une cage: Un homme prudent et sage Ne doit guère s'y fier, D'un coup de bec ou de patte Le captif est délivré; Et sa plume délicate N'a pas un brin d'effleuré.

Commissaire!
Commissaire!
L'oiseau quitte, etc., etc.

Cet impudent roitelet, En quittant un si bon maître, N'a pas même fait paraître Quelque signe de regret. Mais il reviendra sans doute Pour consoler ses amis De la funeste déroute Qui les a tous compromis,

Commissaire! Commissaire! L'oiseau quitte, etc., etc.

Braves gens de mon pays, Grands, petits propriétaires, Confiez aux commissaires Les destins de vos brebis. Ils les garderont, je pense, Comme ils ont gardé l'oiseau, Et vers les gazons de France Laisseront fuir le troupeau.

Commissaire!
Commissaire!
Plus d'oiseau dans la volière.
Commissaire,
Cette affaire,
En ce jour,
Est un beau tour.

J. B.

VARIÉTÉ.

Histoire du sabbat.

Selon les uns, le sabbat se tient en l'air; selon d'autres, au bord d'une fontaine, ou dans des lieux solitaires, les sombres forêts. Bien entendu que l'on s'y rend par la cheminée, et monté sur un balais frotté d'une graisse préparée à cet effet. Les plus initiés prétendent que c'est la graisse d'un chat tout noir ayant subi certaines préparations mystérieuses. Le sabbat est présidé par le diable, et composé de personnes qui ont fait un pacte avec lui. Arrivé dans le lieu du rassemblement, on danse autour d'un grand feu, attisé par des diablotins. Un festin splendide est préparé et attend les joyeux convives. Tout est servi avec la plus grande somptuosité: de belles tables, des tapis, des couverts en or, et le tout parsemé de diamants et de pierres précieuses. Les réjouissances durent jusqu'au jour. On disait aussi la messe au sabbat: le célébrant était revêtu d'une chappe noire sans croix. Après avoir mis